

# Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal  
N° 201 – JUIN 2023

*Les Fêtes de l'été commencent ....*



*Et bientôt les grandes vacances !!*

# Sommaire

<b>LE MOT DU MAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> .....	<b>4 à 13</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE</b> .....	<b>14</b>
<b>NOS HABITANTS</b> .....	<b>14</b>
<b>INFORMATIONS IMPORTANTE</b> .....	<b>15 à 17</b>
<b>AGENDA 30</b> .....	<b>18 et 19</b>
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>20 à 23</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</b> .....	<b>24 à 26</b>
<b>LA VIE ASSOCIATIVE</b> .....	<b>27</b>
<b>CALENDRIER</b> .....	<b>27</b>
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b> .....	<b>35 à 40</b>
<b>PERMANENCES DES ORGANISMES</b> .....	<b>41</b>
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i> .....	<b>42</b>
<i>Mémento des numéros utiles et messes</i> .....	<b>43</b>

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



**PanneauPocket**

Suivez l'actualité et les alertes de **Faux** avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur [app.panneaupocket.fr](http://app.panneaupocket.fr)

Disponible gratuitement sur   

© PanneauPocket

## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers amis.

Avec ce nouveau bulletin municipal d'avant l'été, nous souhaitons continuer à vous apporter des informations qui nous semblent importantes dans votre vie sociale, économique et culturelle au sein de notre commune, et décrire la démarche du conseil municipal qui continue à s'inscrire dans la maîtrise des charges tout en continuant à conforter les services.

Comme vous pouvez le constater une nouvelle fois, les taux d'imposition ont été maintenus pour 2023, sans augmentation depuis 16 ans au niveau communal. Au travers des choix politiques d'investissement, nous avons généré des ressources supplémentaires, loyers, ressources fiscales supplémentaires, tout en rénovant le patrimoine communal.

Cette dynamique, qui vise à créer ou favoriser des activités commerciales et de service au sein de notre commune, permet de donner une image très positive de celle-ci, et d'améliorer régulièrement son attractivité.

Les nombreux travaux sur l'ensemble des réseaux : eau, électricité, téléphone, fibre permettent une amélioration régulière conforme à vos attentes.

Nous constatons également avec plaisir, une augmentation régulière des offres professionnelles culturelles et sportives sur la commune. Avec la reprise des nombreuses manifestations initiées par les associations, le lien social continue à se conforter et cela permet également une bonne intégration des nouveaux habitants.

L'été qui arrive, va encore conforter cette dynamique, et je me permets de vous solliciter pour vous engager en partenariat avec la commune, à participer au concours des maisons fleuries, et vous inscrire avant le 21 juin.

Cette démarche vise à offrir un cadre de vie agréable à l'œil confortant l'image positive de la commune.



*Le Maire,  
Alain Legal*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

**Le compte-rendu du 22/02/2023 est validé par 13 voix.**

### Ordre du jour :

- 1) Compte de gestion 2022 – Budget principal
  - 2) Compte Administratif 2022 – Budget principal
  - 3) Affectation du résultat BP
  - 4) Compte de gestion 2022 – Budget annexe
  - 5) Compte Administratif 2022 – Budget annexe
  - 6) Affectation du résultat BA,
  - 7) Journée Multisport tour du 21 avril 2023
  - 8) Etude d'implantation boulangerie – pâtisserie,
  - 9) Motion en faveur du maintien du service public de la Poste
  - 10) Motion catastrophe naturelle
  - 11) Souvenir Français Bergerac
  - 12) Approbation des Statuts de l'ATD 24
  - 13) Demande de subvention pour un séjour scolaire – collège Joseph KESSEL
  - 14) Devis achat ordinateur
- Informations diverses

### **1) Compte de gestion 2022 – Budget principal :**

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2022 positif :

Section d'investissement	- 93 196.24 €
Section de fonctionnement	<u>+ 117 166.46 €</u>
Soit	+ 23 970.22 €

Compte-tenu des reports le résultat de clôture est de - 221 203.28 € en section d'investissement, et de + 416 348.08 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 195 144.80 €.

**Le conseil municipal valide le compte de gestion 2022 du budget principal par 13 voix**

### **2) Compte Administratif 2022 – Budget principal :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer **Madame Bernadette DORLÉAC, Présidente de séance** pour le vote du compte administratif 2022, **Monsieur le Maire quitte la salle.**

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **Section fonctionnement**

Dépenses réalisées	376 923.92
Recettes réalisées	494 090.38
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 117 166.46</b>

Excédent 2021	299 181.62
Soit 1 résultat net cumulé	416 348.08

### **Section Investissement**

Dépenses réalisées	222 603.14
Recettes réalisées	129 406.90
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>- 93 196.24</b>
Déficit 2021	- 128 007.04
<b>Déficit net cumulé (cpte D 001)</b>	<b>- 221 203.28</b>
RAR en Dépenses	214 980.49
RAR en Recettes	371 193.55
	+ 156 213.06
<b>Besoin net de la section Investissement</b>	<b>64 990.22</b>

**Le conseil municipal valide le compte administratif 2022 du budget principal par 12 voix**

### **3) Affectation du résultat BP :**

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 166.46
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	299 181.62
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>416 348.08</b>
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b>	
<b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	-221 203.28
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )	156 213.06
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>64 990.22</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>416 348.08</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>64 990.22</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>351 357.86</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**Le conseil municipal valide l'affectation du résultat 2022 du budget principal par 12 voix**

#### 4) Compte de gestion 2022 – Budget annexe

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2022 négatif :

Section d'investissement	- 6 753.89 €
Section de fonctionnement	<u>236.73 €</u>
Soit	- 6 517.16 €

Compte-tenu des reports le résultat de clôture est de – 746.02 € en section d'investissement, et de – 1784.35 € en section de fonctionnement, soit un cumul de – 2 530.37 €

**Le conseil municipal valide le compte de gestion 2022 du budget annexe par 13 voix**

#### 5) Compte Administratif 2022 – Budget annexe

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer **Madame Bernadette DORLÉAC, Présidente de séance** pour le vote du compte administratif 2022, **Monsieur le Maire quitte la salle.**

Le compte administratif peut se résumer ainsi

##### Section fonctionnement

Dépenses réalisées	16 228.24
Recettes réalisées	16 464.97
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>236.73</b>
Déficit 2021	- 2 021.08
<b>Soit un résultat net cumulé</b>	<b>- 1 784.35</b>

##### Section Investissement

Dépenses réalisées	15 480.89
Recettes réalisées	8 727.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 6 753.89</b>
Excédent 2021	- 6 007.87
<b>Soit un résultat net cumulé</b>	<b>- 746.02</b>

RAR en Dépenses	1 663.30
RAR en Recettes	0.00
	1 663.30

**Besoin net de la section Investissement**                      **2 409.32**

**Le conseil municipal valide le compte administratif 2022 du budget annexe par 12 voix**

#### 6) Affectation du résultat BA

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	236.73
<b>Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs :</b>	0.00
<u>C. Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	- 2 021.08
R 002 du compte administratif (si excédent)	

<b>Résultat à affecter : D = A. + C. (1)</b> (si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>- 1 784.35</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 746.02
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
F. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-1 663.30
<b>Besoin de financement. = E. + F.</b>	<b>2 409.32</b>
<b>AFFECTATION (2) = D.</b>	<b>0.00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)</b>	<b>0.00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0.00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>0.00</b>
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>- 1 784.35</b>

**Le conseil municipal valide l'affectation du résultat 2022 du budget annexe par 12 voix**

#### **7) Journée Multisport tour du 21 avril 2023 :**

La journée Multisports Tour fera l'objet d'une publicité auprès des écoles environnantes, dans Panneau Pocket et par affiches. Le coût se monte à 20€ par enfant. Il permet d'accueillir sur le city stade et le stade d'entraînement un groupe entre 20 et 30 jeunes (6-12 ans).

L'un des buts de cette journée est d'inciter nos jeunes à la pratique sportive. Dans cette optique proposition est faite de prendre en charge 10€ pour les enfants habitant la commune.

Mme GACHET-MORAND ET Mr DEMBRI ayant des enfants concernés ne prennent pas part au vote.

**Le conseil municipal valide cette proposition par 11 voix.**

#### **8) Devis d'étude d'implantation boulangerie – pâtisserie**

Mr le maire présente le devis de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat pour l'étude d'implantation pour le projet boulangerie – pâtisserie pour un montant de 1200.00 € HT soit 1440.00 € TTC.

Le projet, atelier de pâtisserie sur Faux et atelier pain sur Bergerac pour vente sur Faux et Bergerac, paraît réaliste et durable et l'étude doit confirmer cette impression et conforter le choix fait de la création, par la commune, d'un local commercial (subventions prévues entre 70 et 80%).

**Le conseil municipal valide ce devis de 1200€ HT par 13 voix.**

#### **9) Motion en faveur du maintien du service public de la Poste**

Mr le maire donne lecture d'une motion en faveur du maintien du maillage du réseau de la poste en milieu rural et donc à l'opposition à d'autres fermetures de bureau de poste.

**Le conseil municipal approuve cette motion par 13 voix.**

#### **10) Motion catastrophe naturelle**

Cette motion est liée au secteur du Riberacois durement touché par des orages et la grêle en juin 2022. Elle regrette que les dossiers ne soient pas encore complètement traités.

Il s'agit aussi de faire remonter les difficultés générales sur :

- la reconnaissance de catastrophe naturelle de plus en plus difficile à obtenir
- les obligations des assureurs qui cherchent à s'affranchir de leurs responsabilités

**Le conseil municipal approuve cette motion par 13 voix**

## **11) Souvenir Français Bergerac**

Cette association a pour but la sauvegarde et la réhabilitation des tombes, stèles et Monuments aux Morts des soldats morts pour la France. Elle a également pour mission la promotion et la transmission du devoir de mémoire auprès de l'Éducation Nationale. Son représentant local Mr Jean-Luc BOLE nous propose d'effectuer des recherches en vue de restaurer 2 tombes de soldats, tombes en état d'abandon.

Cette association sollicite une subvention de fonctionnement de 50€ auprès de la Commune de FAUX.

Le conseil municipal souhaite la programmation d'une intervention auprès de l'école avec l'accord des enseignants.

Un stage de porte-drapeau pourrait aussi être proposé.

**Le conseil municipal valide la subvention de 50€ par 13 voix**

## **12) Approbation des Statuts de l'ATD 24**

Mr le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité d'avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :

- conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,
- assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires
- (au choix de la collectivité) diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale

Et de souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD 24.

La commune fait appel quotidiennement aux services de l'ATD 24.

Les statuts de l'ATD24 ont été modifiés par le vote de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022.

**Le conseil municipal valide les statuts de l'ATD 24 par 13 voix**

**Le conseil municipal désigne Mr LEGAL comme représentant auprès de l'ATD 24 par 13 voix**

## **13) Demande de subvention pour un séjour scolaire – collègue Joseph KESSEL**

Nous avons reçu une demande de subvention du collège Joseph KESSEL de MONFLANQUIN pour un séjour scolaire d'enfant résidant sur la commune. Le coût du voyage s'élève à 234 € / élève. Il est demandé de faire un don à la famille pour que sa participation soit allégée.

Il s'agit d'un voyage pédagogique pour plusieurs classes de 3eme dont le thème est la découverte des plages du débarquement en NORMANDIE (2 cars prévus). Après discussion il est proposé une aide de 60€ versée directement au collège.

**Le conseil municipal valide cette aide par 10 voix et 3 abstentions.**

Départ de Mme FORMAGGIO

## **14) Devis achat ordinateur**

L'ordinateur de Mr le maire étant obsolète il est proposé d'acheter un ordinateur d'occasion plus récent pour 430.00 € TTC

**Le conseil municipal valide cet achat par 12 voix.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- sortie WALIBI : rappel sur cette sortie prévue le 13 mai avec des élus pour accompagner

- professeure de danse : Mr DEMBRI fait part de la proposition de Mme Stacy BERTRAND d'organiser des cours de danse classique pour des jeunes à la salle des fêtes.

**Fin du conseil : 23H15**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

Le douze avril deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François,

Absents représentés : BERNARD Christophe, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, MALONE Clark

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- 1) Durée amortissement de la voirie communautaire,
- 2) Participation pour l'assainissement collectif,
- 3) Tarif de la Redevance assainissement-budget annexe,
- 4) Vote du budget 2023-Budget Principal,
- 5) Vote du budget 2023-Budget Annexe,
- 6) Vote des taxes 2023,
- 7) Convention d'assistance exceptionnelle-numérisation de plan cimetière,
- 8) Adhésion FNCOF 2023-protocole AMRF,

Informations diverses

#### **1) Durée amortissement de la voirie communautaire :**

Par délibération en septembre 2021 la commune a voté un financement exceptionnel de 6548.77€, pour travaux sur la voirie communautaire. Il s'agit d'un investissement qu'il convient d'amortir. Mr le maire propose une durée de 5 ans.

**Le conseil municipal valide la durée d'amortissement de 5 ans par 14 voix**

#### **2) Participation pour l'assainissement collectif :**

Le tarif de raccordement, établi en 2010, de 1500€ n'est plus cohérent avec le coût réel d'un raccordement aujourd'hui. Mr le maire propose de passer le prix du tabouret à 2000 €.

**Le conseil municipal valide le nouveau montant du raccordement à l'assainissement collectif par 14 voix**

#### **3) Tarif de la Redevance assainissement-budget annexe :**

Mr le maire rappelle que le budget annexe doit être, réglementairement à l'équilibre. Pour faire face à la perte constatée il est indispensable d'augmenter la redevance pour absorber le passif et éviter sa réapparition et ce à partir du 1er juillet 2023.

En 2010 le montant initial de la redevance a été calculé sur une consommation moyenne de 120M3 par foyer raccordé. Or la consommation réelle est de 63 M3 ce qui entraîne une perte de recettes.

Mr le maire propose de passer le montant de l'abonnement annuel à 100€ et la redevance liée à la consommation à 1,40€ / M3.

La facture moyenne s'établirait à 186,60 €/an soit 15,60 €/mois.

**Le conseil municipal valide le nouveau montant de la redevance à l'assainissement collectif par 14 voix**

#### **4) Vote du budget 2023-Budget Principal:**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	138 590.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	189 750.00
014	Atténuations de produits	18 599.00
65	Autres charges de gestion courante	73 715.00
66	Charges financières	8 504.27
67	Charges exceptionnelles	700.00
023	Virement à la section d'investissement	383 029.85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 925.75
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>828 813.87</b>



## 5) Vote du budget 2023-Budget Annexe:

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 830.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 157.83
014	Atténuations de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	43.67
66	Charges financières	1 111.72
67	Charges exceptionnelles	0.00
023	Virement à la section d'investissement	3 438.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 727.00
D 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 784.35
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 093.00</b>
<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	18 400.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	3.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 093.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	1 663.30
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00

13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 071.11
18	Compte de liaison : affectation	0.00
26	Participation et créances rattachées	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
D001	Solde d'exécution négatif reporté	746.02
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 165.43</b>
<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
106	Réserves	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00
18	Compte de liaison : affectation	0.00
26	Participation et créances rattachées	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00
021	Virement de la section d'exploitation	3 438.43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 727.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 165.43</b>

**Fonctionnement : Dépenses / Recettes : 25 093.00**

**Investissement : Dépenses / Recettes : 12 165.43**

Ledit budget s'équilibrant :

En Recettes à la somme de : 37 258.43

En Dépenses à la somme de : 37 258.43

**Le conseil municipal valide le Budget Annexe 2023 par 14 voix**

## 6) Vote des taxes 2023:

Monsieur le Maire donne des explications de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023, et de voter les taux suivants :

<i>Taxe</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2023</i>	<i>Taux d'imposition</i>	<i>Produit fiscal attendu arrondi 2023</i>
<i>Taxe Foncière bâtie (TFB)</i>	<i>572 300</i>	<i>36,01</i>	<i>206 085</i>
<i>Taxe Foncière non bâtie (TFNB)</i>	<i>40 000</i>	<i>27,08</i>	<i>10 832</i>
<i>Taxe d'Habitation (TH)</i>	<i>191 812</i>	<i>9,01</i>	<i>17 282</i>
<i>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</i>	<i>34 900</i>	<i>12,63</i>	<i>4 408</i>
<b>TOTAL PRODUIT ATTENDU</b>			<b>238 607</b>

**Le conseil municipal valide la proposition du taux de taxes 2023 par 14 voix**

## 7) Convention d'assistance exceptionnelle-numérisation de plan cimetière:

Mr le maire propose de conventionner avec l'ATD pour numériser le plan du cimetière, pour un coût de 331,67 € HT soit 398€ TTC.

Cette numérisation permettra de connaître précisément l'emplacement de toutes les tombes et facilitera la gestion par le secrétariat de la mairie.

La commission travaux se réunira avec l'ATD pour préparer ce dossier.

**Le conseil municipal autorise la signature de cette convention avec l'ATD par 14 voix.**

## 8) Adhésion FNCOF 2023-protocole AMRF:

Mr le maire propose l'adhésion de la commune à la Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités (FNCOF). Pour les communes adhérentes à l'AMRF le coût passe de 184€ à 10€.

L'adhésion de la commune permet aux associations du village qui le souhaitent d'adhérer elles-mêmes au FNCOF pour un coût de 42€ contre 99€.

Cette fédération apporte une aide technique, juridique. Elle centralise aussi les paiements SACEM avec une remise sur le montant des droits d'auteur.

**Le conseil municipal autorise cette adhésion par 14 voix.**

## INFORMATIONS DIVERSES

- RAPPEL ateliers compost avec le SMD3: ateliers prévus le 19 AVRIL à 18h30 avec remise des composteurs pour ceux qui en ont commandés.

- plages OVERLOOK : Mr DEMBRI fait état de la proposition de renouvellement de ce concert avec la salle du Rocksane.

Il évoque le 2 juillet avec un concert qui pourrait suivre la fête de l'école. A suivre avec l'équipe pédagogique...

- journée MultiSport : 27 participants pour une journée très positive

- réunions à programmer : commission cimetière- Copil Agenda30-commission association pour l'arbitrage des subventions et commission travaux pour la halle

**Fin du conseil : 22H40**

# INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

## ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCOQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous  
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

## NOS HABITANTS



### NAISSANCE

Aurélien AUBIER et Stacy BERTRAND ont accueilli Soann le 7 avril 2023

Yohan BUCHHOLTZ, Mélanie BENEY et Adèle ont accueilli Léo le 28 avril 2023

Kévin NOUVET et Céline ROCUET ont accueilli Elsée le 7 mai 2023

Toutes nos félicitations !



### NOUVEAUX HABITANTS

Alexander VAN DUSSELDORP et Anne Marie VAN BOLHUIS à  
Labarde

### Pour les nouveaux résidents

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

# INFORMATION IMPORTANTE

## ANTS : Nouvelle plateforme prise de rendez-vous

L'ANTS a développé une plateforme de prise de rendez-vous en ligne pour la délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité.

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>



Agence nationale des titres sécurisés

Plateforme de rendez-vous pour la délivrance de passeports et de cartes d'identité

[Retrouvez vos rendez-vous →](#)

### Recherchez un rendez-vous pour la délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité

Vous cherchez un rendez-vous en mairie pour déposer une demande de passeport et/ou carte d'identité ? Renseignez votre localisation puis choisissez le rendez-vous disponible qui vous convient le mieux.

Conformément au principe de [déterritorialisation](#) les usagers peuvent effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français. Pour information, toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche.

Pour réserver en ligne un rendez-vous de dépôt de demande de titre, il est nécessaire de remplir une pré-demande sur le site [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr). Cette pré-demande accélérera votre démarche.

Début de recherche

28/04/2023

Fin de recherche

28/07/2023

Distance maximale de recherche

20 km  40 km  60 km

Motif de rendez-vous

Carte d'identité

Nombre de personnes

1

[Localisez-moi](#)

code postal ou nom de la commune

[Recherche](#)



**Désormais, la Mairie d'Eymet vous propose la délivrance des cartes d'identité et passeport, sur rendez-vous. La Mairie est ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

## RECENSEMENT

L'espace MAJDC.FR, va être modifié afin d'être plus facile d'utilisation.

Vous pouvez créer votre compte un mois après votre inscription.

### Mon compte me permet de



Dialoguer avec mon centre  
de service national

et obtenir toutes les informations  
pratiques sur ma JDC



Télécharger ma  
convocation

et obtenir des informations sur le lieu  
de ma JDC



Télécharger mon  
attestation de participation

pour pouvoir passer mes examens et  
mon permis de conduire

## PREVENIR LES FEUX

Des grands feux ont malheureusement commencé, nous vous rappelons l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation lié à la période estivale.

Débroussailler permet de :

- limiter la propagation du feu ;
- faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- protéger une habitation et les personnes qui y vivent.

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, résulte d'une action humaine. Le débroussaillage est donc une obligation dans les espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation de 46 départements, dont le nôtre. Une carte de zonage informatif est disponible à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

### L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



### Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres\* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

### Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

### Pourquoi est-ce obligatoire ?

- Débroussailler les abords de votre habitation permet de :
- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
  - sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
  - participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
  - protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

### Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

\* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



**Couper les arbustes morts et les branches sèches.**



**Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.**



**Élaguer les arbres conservés.**



**Supprimer les arbustes sous les arbres.**



**Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.**



**Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.**



**Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.**



**Eloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.**



**Éliminer les déchets en déchetterie.**

Si les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres, une fois réalisés, les travaux suivants correspondent surtout à de l'entretien

et de la suppression de broussailles. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture, certaines actions sont obligatoires, d'autres fortement recommandées.

## Une biodiversité respectée !

Les grands incendies détruisent la forêt, pas le débroussaillage ! Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité. Il permet notamment un **apport de lumière au sol** qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de **corridors écologiques** ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris.

## Quand débroussailler ?

Chaque année, adoptez le bon calendrier



Coupe des arbres, arbustes et branches.



Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussailleuse ou une tondeuse puissante.

OCTOBRE

FÉVRIER

MAI

JUIN

MARS AVRIL



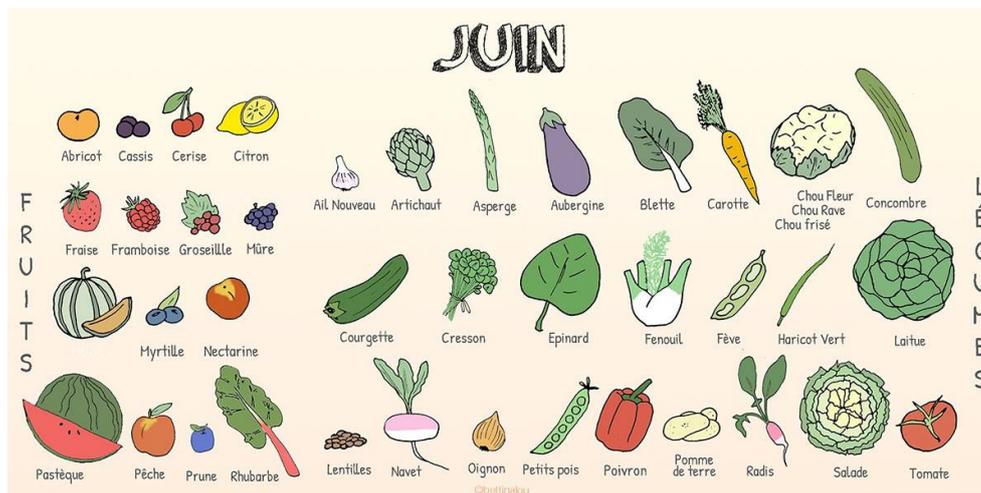
Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.



### Le truc du mois

### En JUIN on fait le plein de vitalité !!!

Manger mieux, manger bien, pensez aux fruits et légumes de saison...



### L'éco-geste du mois

## Côté jardin & balcon > Préparer jardin & balcon à l'été

Du côté du jardin et de la terrasse, juin est le dernier moment pour tout mettre en place afin que les plantes passent l'été convenablement. L'été peut être destructeur avec les (dorénavant) inévitables sécheresses et canicules. On peut limiter les risques de plusieurs façons :



- Pailler les plantes du potager, les plantes installées cette année et les pots pour limiter l'évaporation de l'eau. Le paillage peut être réalisé de multiples façons : résidus de tonte de la pelouse, coupes de hautes herbes, paille, vieux foin, branches broyées...
- Déplacer les plantes en pot sensibles à la chaleur, à l'ombre. On peut les placer sous les arbres, ou dans les lieux où elles n'auront du soleil que le matin...
- Installer des pare-soleil sur les balustrades des balcons ou les grillages de jardin si on possède des plantes sensibles au soleil.
- Réaliser la dernière tonte de pelouse début juin et puis laisser l'herbe monter pour qu'elle se protège de la sécheresse

C'est vraiment important de réaliser ces protections courant juin, même si vous n'avez que quelques jardinières sur un balcon. Tout ce que vous gagnez en protection de vos plantes, améliore leur survie.





## Inscription Gratuite jusqu'au 21 juin

**Lots à gagner ! Remise des prix le 15 aout**

L'objectif du Concours des Maisons et Jardins Fleuris est de favoriser le fleurissement de FAUX en complétant l'effort réalisé par la Municipalité, afin d'offrir aux Falloises et aux Fallois un cadre de vie encore plus agréable à l'œil et faire de FAUX une commune où il fait bon vivre.

Laissez-vous tenter !

### **Quelques idées :**

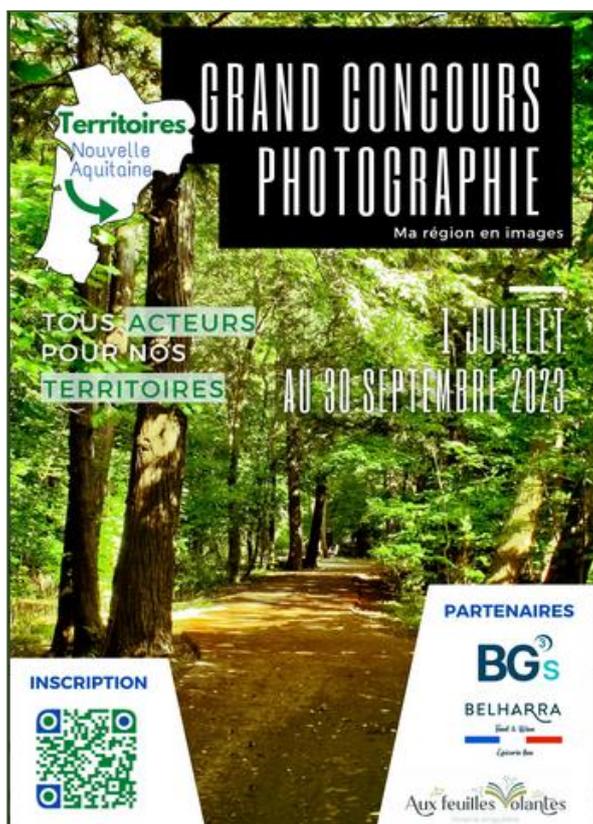


# INFORMATIONS DIVERSES

## TPE/PME AIDES DE L'ETAT HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

La conseillère départementale à la sortie de crise, Corinne DUCASSE, et ses équipes de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de la Dordogne, demeurent à la disposition des entreprises pour les accompagner. Les entreprises peuvent les joindre au numéro de téléphone dédié : 06 12 32 41 04 ou à l'adresse électronique [codefi.csf24@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.csf24@dgfip.finances.gouv.fr), afin de bénéficier d'une aide personnalisée, notamment pour compléter le formulaire du guichet d'aide au paiement des factures.

## CONCOURS PHOTO MA RÉGION



### Troisième édition !!

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023, L'Association Territoire Nouvelle-Aquitaine (TNA) organise le concours « Ma Région en Images ».

Ce concours gratuit, et ouvert à toutes personnes majeures ou mineures de plus de 16 ans (avec autorisation des parents), consiste en une sélection de photos par un jury, à dénicher la meilleure photo, pour chaque département de la Nouvelle-Aquitaine.

Chaque participant pourra envoyer jusqu'à 10 photos.

Toutes les modalités d'inscriptions et de participation sur le site : <https://territoiresnouvelleaquitaine.fr/concours-photo/>



## TIQUE

**LA TIQUE VIT ICI soyez vigilants!**

FORÊTS HERBES HAUTES PARCS ET JARDINS

MÊME EN PIQUE-NIQUE, LA TIQUE PIQUE !

**ÉVITER LES PIQÛRES**  
avant et après une activité en nature

**AVANT** **APRÈS**

Utiliser un répulsif en respectant les contre-indications  
Porter des habits couvrants  
Inspecter le corps  
Prendre une douche  
Mettre ses vêtements à laver

**EN CAS DE PIQÛRE**  
après une activité en nature

Ôter la tique avec un tira-tique et désinfecter la peau avec un antiseptique  
Surveiller l'apparition d'une plaque rouge qui s'étend en cercle

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA TIQUE ET LA MALADIE DE LYME : SCANNER LE QR CODE

FRANCE LYME  
ARCS  
ARS  
GEM

Depuis 35 ans, CASSIOPEA lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par l'avancée en âge ou en situation de handicap, grâce à son service de téléassistance et ses aides complémentaires.

Cette organisation  
de proximité  
assure un service  
24h/24 et 7j/7

«**La Téléassistance de Cassiopea**, plus qu'un service d'urgence une présence bienveillante et une écoute personnalisée à chaque instant»

**05 53 53 54 54**

- Une **aide rapide en cas d'urgence**
- Une **présence bienveillante** à chaque instant
- Un **accompagnement personnalisé**
- Un **service de proximité**, localisé en Dordogne, certifié « Qualité de service téléassistance »
- Une **déclaration d'activités de services à la personne** permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt
- Service **agréé par le Conseil départemental de la dordogne** pour les bénéficiaires APA et PCH



ÉCOUTE

**Jeudi 29 juin 2023**

**8h30 - 18h00**

La Filature de l'Isle - PÉRIGUEUX

**cassiopea**  
DEPUIS PLUS DE 35 ANS,  
À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !

**cassiopea**  
TÉLÉASSISTANCE

## Chute, émois et vous ?

### FORUM « Prévention des chutes »

Conférences - Tables rondes - Stands

#### PROGRAMME

- 8h30** Accueil des participants - Visite des stands
- 8h45** Mot d'ouverture :  
**Dr Frédéric WONÉ**, Président de Cassiopea
- 9h00** « **La chute n'est pas la fin de l'histoire !** » :  
**Pr Gilles KEMOUN**, Médecine Physique et Réadaptation, Paris
- 10h00** Pause - Visite des stands
- 10h30** « **Equilibre et déséquilibres : faut que ça marche !** » :  
**Pr Noémie DUCLOS**, Sciences du Mouvement Humain, Bordeaux
- 12h00** Allocutions des institutionnels
- 12h30** Pause déjeuner - Visite des stands
- 13h45** Périgueux et son agenda 21 de la longévité
- 14h00** Table ronde n° 1 :  
« **Repérer les risques de chute et alerter** »
- 14h45** Table ronde n° 2 :  
« **Aménager son logement et les aides techniques à la mobilité** »
- 15h30** Table ronde n° 3 :  
« **Bouger pour garder la forme** »
- 16h30** Clôture de la journée - Visite des stands
- 17h00** Démonstration de danses de salon : « Shall we dance in Périgord ? »



**Pr Gilles KEMOUN**  
Professeur de Médecine Physique  
et Réadaptation, Paris



**Pr Noémie DUCLOS**  
Maître de conférence à l'Institut  
Universitaire des Sciences de la  
Réadaptation, Bordeaux

Forum  
« Prévention des chutes le jeudi »  
29 juin 2023  
à Périgueux



- Entrée : **Gratuite**
- Renseignements :  
**05 53 53 20 40**
- Inscriptions en ligne :  
[www.cassiopea.fr](http://www.cassiopea.fr)



Restauration sur place sur inscription : 10 €



## LES RENDEZ-VOUS DE LA RETRAITE

À tout âge, que l'on soit proche ou non de la retraite, c'est l'opportunité d'échanger gratuitement avec un expert retraite sur sa situation, selon son parcours professionnel et personnel.

C'est aussi le moment pour se familiariser avec les services, les démarches et les outils d'aide à la décision, proposés gratuitement par les régimes de retraite Agirc-Arrco et Assurance retraite.

Ainsi, dès le mois de mai, le site [rdv-retraite.fr](http://rdv-retraite.fr) propose un contenu varié : articles, vidéos, foire aux questions, 2 webinaires, 2 tchats etc, qui seront l'occasion de traiter des sujets retraite et d'aborder les impacts de la réforme des retraites sur la réglementation du régime de base.

Puis, du samedi 17 au vendredi 23 juin, dans le cadre de cette nouvelle édition des Rendez-vous de la retraite, 50 000 rendez-vous individuels avec des conseillers retraite seront proposés par téléphone ou dans l'un des 460 points d'accueil répartis en métropole et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, et la Réunion). Ce sont 10 000 entretiens de plus que lors des éditions précédentes. Durant cette semaine, 2 webinaires et 1 tchat seront également animés depuis le site internet de l'événement [rdv-retraite.fr](http://rdv-retraite.fr)

### Informations pratiques sur le site des Rendez-vous de la retraite, [rdv-retraite.fr](http://rdv-retraite.fr) :

#### Début mai :

- Ouverture du site des Rendez-vous de la retraite,
- Le 11 mai : tchat en partenariat avec le magazine Notre Temps
- Les 23 mai et 8 juin : 2 webinaires où nos conseillers expliqueront tout ce qu'il faut savoir sur la retraite
- Le 30 mai : ouverture de la prise de rendez-vous sur le site des Rendez-vous de la retraite,
- Le 13 juin : tchat vidéo en partenariat avec le magazine Capital,
- Du 17 au 23 juin : les rendez-vous individuels avec des conseillers, un tchat et deux webinaires viendront compléter cette offre.



## OBLIGATION DÉCLARATIVE C'EST AUSSI POUR LES ENTREPRISES !

C'est une obligation valable pour les particuliers et les entreprises.

L'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales) sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. La déclaration doit être faite le 30 juin 2023 au plus tard, sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans l'onglet « Biens immobiliers »



## MÉTÉO DES FORÊTS

Une nouvelle météo alertant la population sur le risque de départ d'incendies sera diffusée par Météo-France quotidiennement à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'à fin septembre.

Cette nouvelle carte de prévisions présentera à l'échelle départementale le degré de risque par un code couleur :

	Vert	Faible		Rouge	Élevé
	Jaune	Modéré		Noir	Très élevé

## DÉPISTAGE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche **3 000 femmes** et cause **1 100 décès**, pourtant grâce à la prévention il peut être évité !

Le programme de dépistage du cancer du col utérin s'adresse à l'ensemble des femmes **de 25 à 65 ans**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au :

Site Territorial de la Dordogne

4 place Francheville

CS 81216

24019 PERIGUEUX CEDEX

Tel : 05 53 07 79 35

Mail : [contact24@depistagecancer-na.fr](mailto:contact24@depistagecancer-na.fr)

DÉPISTAGE  
DESCANCERS  
Centre de coordination  
Nouvelle-Aquitaine



## RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est interdit  
du 1<sup>er</sup> mars 2023 jusqu'au 30 septembre 2023

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !  
Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). **Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

**Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction**

### ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

*Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.*

*Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001*

## HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...



Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



## HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	

## Quoi de neuf à la Bibliothèque ce mois-ci ?

### Nouvelle Boîte à Livres

Les enfants de l'École de Faux ont choisi cette injonction en référence à 1, 2, 3 Soleil ! des cours de récréation, pour vous inviter, pour vous inciter à déposer ou choisir des livres dans la nouvelle Boîte à Livres de la Commune.

Le Jeudi 25 mai dernier, les élèves ont troqué les crayons pour les pinceaux ! Pour décorer ce nouvel outil à votre disposition.

# 1, 2, 3... LISEZ !

« La vérité sort de la bouche des enfants » !



Nouvelle Boîte à Livres  
« Parvis de la Mairie »  
15 Rue des Fargues



Passez découvrir  
les décorations des enfants !



Boîte à livres : outil liberté pour découvrir le monde !

## Bibliothèque

Du mercredi 7 juin au samedi 17 juin 2023

Aux heures et jours d'ouverture de la  
Bibliothèque

EXPOSITION photos et livres

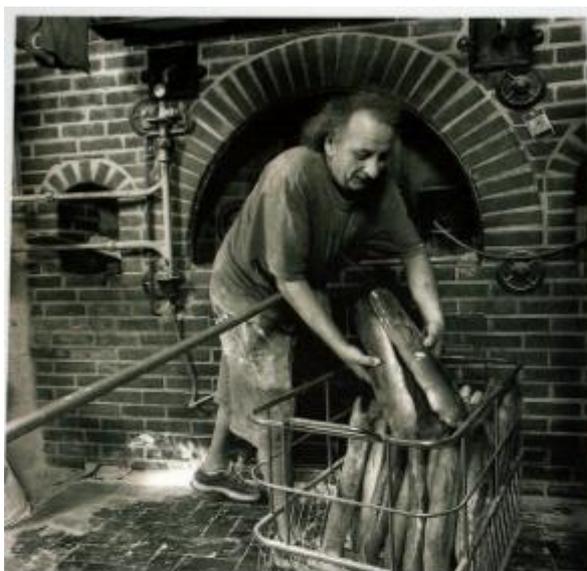
« Artisans Immortels »

### La Bibliothèque

Participe à sa façon, à la manifestation du 11 juin 2023 en vous proposant une exposition sur l'artisanat.

"Art et Artisan",  
un lien commun

N'hésitez pas à  
pousser la  
porte !!!



Ceux qui viennent de la campagne s'en souviennent même quand ils habitent en ville : on ne jette pas le pain. Chez nous, on le garde dans un torchon. On en fait des miques et des farces, des tailles pour la soupe, des croûtons pour la salade,

des mouillettes, des «frottes» à l'ail, des pains perdus. Je me souviens de ceux de la mémé du Plantier : des tranches un peu épaisses, bien mouillées de lait, roulées dans un œuf battu et jetées dans la poêle fumante. Mémé pose les tartines au fur

et à mesure dans l'assiette. Sur chacun, elle jette né de grosses. Ça sent cor autour de l'Impatiens brûlant, on on détache les morceaux moelleux. tombe en les manch cirée, et m La chienn On garde la langue, on essaie On ressen qui articul en silence à l'intenti Les larme s'accumul C'est à pe presque b Soulager langue de les dernie au coin d Trop cha

Grâce aux **photographies** en noir et blanc de **Denis Nidos**, cette exposition nous ouvre les portes des **ateliers d'artisans** qui perpétuent les gestes de la confection du pain, du verre, des cordes, des chaussures, du papier... Les portraits d'artisans dévoués et passionnés permettent de redécouvrir des métiers oubliés.

# RENCONTRE A LA BIBLIOTHÈQUE

Claude DEFER

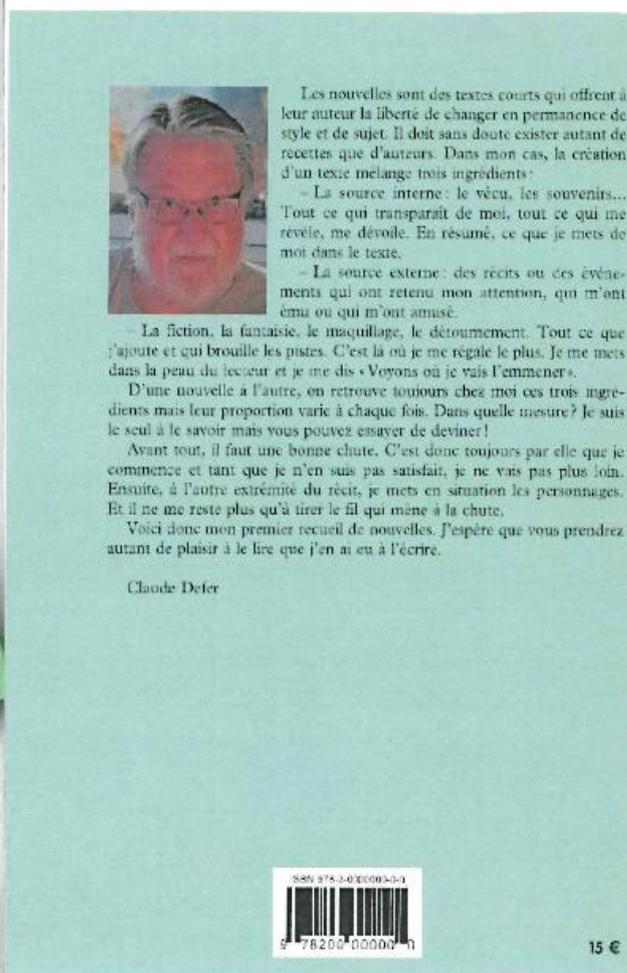
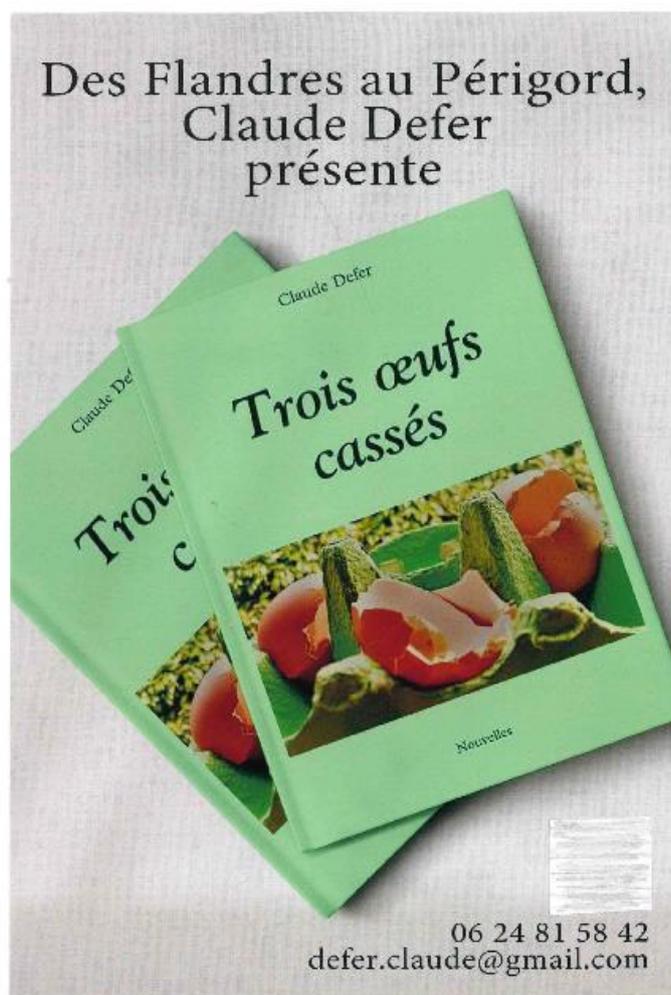
Mercredi 21 JUIN DE 16h30 à 18h

*Nous avons de la chance à Faux, un de ses habitants a une belle plume...*

Nous vous attendons pour partager un moment convivial avec l'auteur du recueil de nouvelles « Trois œufs cassés ».

*Il avait déjà été distingué, lors du festival Lire en Bastides, édition 2019. Une de ses nouvelles avait été, avec 4 autres, primée, éditée et diffusée par les éditions Secrets de Pays.*

*Elle est à disposition des lecteurs dans notre fonds. Venez l'emprunter !*



# LA VIE ASSOCIATIVE

## Liste des contacts des associations de la commune

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- \* AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- \* A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- \* COMÉDIES COCASSES : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- \* COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- \* CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. PEYTOUT Romain 06.23.75.77.27
- \* L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
11 juin	- Marché de l'Artisanat et des métiers d'arts	Le Comité des fêtes
17 juin	<del>- Concours de pétanque nocturne</del> <b>ANNULÉ</b>	Les Boulistes de FAUX
17 juin	- Fête de Création et loisirs	Création et Loisirs
1 <sup>er</sup> Juillet	- Concert en l'église	Chœur en B
2 Juillet	- Kermesse de l'école	APE
14 juillet	- Repas du 14 juillet	Les Boulistes de FAUX
14 août	- Concours de pétanque en nocturne	Le Comité des fêtes
15 août	- Fête votive	Le Comité des fêtes
26 août	- Concours de pétanque	Les Boulistes de FAUX
16 Septembre	- Concert VOX VESUNNA	Le Comité des fêtes
7 octobre	- Repas de fin de saison	Les Boulistes de FAUX
2 décembre	- Concert à l'église	Le Comité des fêtes

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification  
en vigueur à la date des manifestations.

### Belle réussite à FAUX pour son Omelette à l'Aillet du 1<sup>er</sup> mai

L'équipe du comité des Fêtes et ses bénévoles ont une nouvelle fois offert aux habitants et voisins un évènement festif de qualité.

Les quelques gouttes de pluie de la fin de matinée n'ont pas gâché la fête, elles ont vite laissé place à l'apparition de quelques rayons de soleil.

C'est plus de 150 heureux participants qui se sont une nouvelle fois réunis dans la joie et la bonne humeur pour partager un verre de l'amitié, toujours précédé d'une marche pour les plus sportifs. Le repas complet qui a suivi a été qualifié de gourmand tant par sa qualité que par sa quantité, et tout le monde a pu apprécier une ambiance chaleureuse et conviviale retrouvée.

Tous les retours sont unanimes pour qualifier cette journée de réel succès et continuer à fêter cette tradition du terroir.

Les heureux convives nous ont déjà donné rendez-vous pour l'an prochain.



# FAUX

# Marché de l'ARTISANAT

## Métiers

Ferronnerie d'art,  
Pierres et minéraux

Tapisserie

Création de savons artisanaux,

Travail du cuir,

Couture

Création métal, papier

Confection de Parfums

Sculpture fer,

Bijoux, perles,

Vannerie...

## DIMANCHE 11 JUIN

10h-18h

*Place du foirail*

*Expositions  
Ventes  
Démonstrations*

**Restauration  
sur place**

Faux-filet/frites : 15 €

Buvette, crêpes,  
gaufres sur place

*Apportez vos couverts.*

Réservations avant le 7 juin :

06 24 40 10 55 / 07 85 35 13 92

/ 06 59 87 84 91

# L' ASSO FAIT SON SHOW



Nous vous offrons, le samedi 17 juin, à 20 h, à la salle des fêtes, un mini spectacle. Au menu, chaque atelier vous propose une découverte de son activité : yoga, gym douce, couture, gym tonique et zumba. En expo, des photos des marcheurs et quelques tableaux des peintres. Et un petit buffet «à l'espagnol », en toute simplicité, proposé par les participants.

Amenez vos verres pour trinquer à l'amitié



Bonjour à tous les adhérents de l'asso création et Loisirs, et tous ceux que la vie de la commune intéresse. L'association Création et Loisirs se donne en spectacle le samedi 17 juin, à 20 heures, à la salle des fêtes de Faux.

Nous renouons avec une habitude d'avant Covid. Nous illustrons tous les ateliers de l'asso : des photos pour les marcheurs, des tableaux pour les peintres, une petite mise en pratique pour les autres ateliers : couture, gymnastique (douce et dure), zumba et yoga.

Comme à notre habitude et fidèle à l'esprit associatif, nous proposons une restauration sommaire, à l'espagnole. Nous vous invitons à amener un plat, salé ou sucré à partager joyeusement.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, c'est l'occasion de venir nous découvrir, et peut-être de vous faire envie. Cette soirée sans prétention est ouverte à tous.

La présidente, Juliette Dumon



Le samedi 24 juin à 18h, se tiendra l'assemblée générale de l'association Création et Loisirs, au Belvédère. Nous vous invitons à venir nombreux. Les actuels dirigeants s'essouffent et des places sont à pourvoir. L'asso fonctionne bien, la trésorière manque cruellement de temps, de disponibilité. C'est bête, car elle ne manque pas de compétences, mais elle souhaite laisser sa place. Si vous voulez avoir le bonheur d'être président, c'est le moment. J'ai également envie d'arrêter. Alors, venez, ne laissons pas le découragement nous gagner. Nous avons toujours besoin de soutien, de bonnes volontés et d'idées.

L'actuelle présidente, Juliette Dumon



# Chœur en B

## Concert de chant choral

Direction Eric PICOT

**Samedi 1 Juillet 2023**  
**à 21h**

à l'Eglise  
de FAUX



Libre Participation  
Concert ouvert à tous



Il vous sera offert  
un verre de l'amitié

<http://choeurenb.com>



JOIGNEZ VOUS A NOUS  
**germesse**  
Ecole de faux  
DIMANCHE 2 JUILLET



**A PARTIR DE 14H30**

Jeux et activités  
pour les enfants de l'école

**17H**

Spectacle des enfants

**18H**

Concert gratuit de 45 min  
accessible à tout le monde !

**BOISSONS, GATEAUX & CREPES**

# LES BOULISTES DE FAUX



Organisent leur traditionnel repas

**DU 14 JUILLET 2023**

Sur la place du Foirail à partir de 12h

## MENU

Apéritif

Entrée

Faux-filet / frites

Salade / fromage

Dessert

Café

Vin rouge / rosé

Tarif : Enfants de -12 ans : 10 €

Adultes : 24 €



**APPORTEZ VOS COUVERTS !**

**Réservations jusqu'au 10 juillet au 06 24 40 10 55**



Peuvent être admis les enfants nés en 2020 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2023).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de

résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à l'école publique de Faux. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.

- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'Issigeac, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : [cc.portesudperigord@orange.fr](mailto:cc.portesudperigord@orange.fr)). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Dordogne.

Du fait des prévisions d'effectifs élevés pour la classe de petite et moyenne section de l'école d'Issigeac pour la prochaine rentrée, le Conseil d'école, lors de sa réunion du 18 mars 2021, a pris la décision à titre exceptionnel de ne pas accepter d'inscriptions d'enfants de niveau Toute Petite Section (enfants nés en 2019).

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant **le 15 juin 2023.**

## INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

La campagne d'inscription pour les transports scolaires 2023-2024 débutera début juin 2023.

Ces inscriptions se feront exclusivement en ligne, par le biais du site internet du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Cette solution présente de nombreux avantages (information instantanée de la recevabilité de votre dossier, paiement par carte bleue ou virement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ou sur le site susnommé.

Si vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de la Maison France Services de la Communauté, aux lieux et horaires suivants :

EYMET	ISSIGEAC
Pôle des services publics	Maison des services d'Issigeac
23 avenue de la Bastide	7 chemins des écoliers
24500 EYMET	24560 ISSIGEAC
05 54 22 00 06	05 35 02 00 12
<b>Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</b>	<b>Permanence assurée le LUNDI de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</b>

### Informations tarifaires.

Vous pouvez prendre connaissance de la grille tarifaire dans le dossier d'inscription qui vous a été remis ou sur le site internet des transports. Nous vous communiquons ce complément d'information :

✓ Le Conseil régional a décidé d'une augmentation des tarifs, étalée sur les 3 prochaines années scolaires, avec une évolution annuelle de 3,5%.

Les tarifs de la tranche 1 et de la navette RPI restent inchangés

✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc **15€ à charge des familles.**

✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayant-droit** : 202,50€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc **172€ à charge des familles.**

✓ En cas d'inscription postérieure au 20 juillet, les frais de dossier sont portés de 15€ à 24€.

✓ Un nouveau tarif fait son apparition : les familles ayant besoin d'inscrire leur enfant après les vacances de printemps paieront un tarif unique à 24€.

✓ Le Conseil régional accorde 30% de réduction pour le troisième enfant et 50% de réduction pour le quatrième enfant et les enfants suivants, selon l'ordre de naissance.

**Dans un souci de bonne organisation générale nous vous remercions de bien vouloir respecter les dates de période d'inscription mentionnées. Le règlement transport du Conseil régional prévoit une majoration de 24€ pour toute inscription postérieure au 20 juillet.**





## Ecole de FAUX



Communauté de  
Communes  
Portes Sud Périgord  
23 avenue de la Bastide  
24500 EYMET

## Présentation de l'école

L'école comprend 3 classes, une salle d'art et d'éveil, une salle de motricité, une salle de sieste, un restaurant scolaire.

**Nombreux jeux de cour.**

**Equipements numériques :** Chaque classe est équipée d'un vidéoprojecteur interactif, d'un micro-ordinateur et d'un accès à internet.

Cela permet à l'enseignant de disposer d'une multitude de supports pédagogiques. Les élèves bénéficient également d'une flotte de tablettes ou de notebook, et l'école bénéficie de différents équipements numériques (photocopieurs multifonction, caméras numériques, visionneuses...)

Les élèves sont répartis dans 3 classes de la TPS au CM2.  
La classe maternelle bénéficie d'une ATSEM.

L'école de Faux fonctionne en RPC (Regroupement pédagogique concentré) avec les communes de Conne de Labarde, Monmadalès, Saint Aubin de Lanquais et Saint Cernin de Labarde.

La Communauté de communes organise 3 services périscolaires autour de l'école : garderie, restauration et transport scolaire, ainsi qu'un partenariat avec le centre de loisirs de Castillonès.

**Horaires de l'école : lundis, mardis, jeudis et vendredis**

08h35- 08h45 : accueil des élèves par les enseignants

08h45 - 12h00 : classe

12h00 - 13h30 : pause méridienne

13h30 - 16h15 : classe



**A noter :** Un bornier-vidéo a été installé sur le portail d'entrée de l'école.

### La garderie:

2 agents accueillent les enfants de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30. Il est obligatoire d'inscrire votre ou vos enfants à ce service directement auprès de l'agent d'accueil de la garderie.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants doivent être accompagnés par l'adulte responsable jusqu'au portail le matin.

Le soir, l'enfant ne pourra quitter la garderie qu'en présence de l'adulte. Par conséquent, la responsable de la garderie vous invitera à signer un registre. Vous veillerez à fournir le goûter si votre enfant fréquente la garderie après la classe.

**Un forfait de 1€ par jour a été instauré, quelle que soit la durée de fréquentation réelle de la journée (horaires et tarifs harmonisés sur tout le territoire CCSP).**

### La restauration scolaire

La restauration scolaire est sous compétence Communauté de communes qui assure l'achat des denrées alimentaires. La fabrication des repas est assurée sur place. Le prix du repas est fixé à 2,94€, tarif harmonisé pour tous les élèves sur le territoire de la CCSP.

Actuellement deux repas bio/et ou locaux/semaine sont servis aux enfants. Dès janvier 2022, ce seront 4 repas qui seront préparés en circuits courts avec approvisionnement auprès de producteurs locaux.

Dans le cadre de la loi EGALIM, les enfants bénéficient d'un repas végétarien par semaine.

### Le transport scolaire

L'école de Faux est desservie par un circuit de transport scolaire. Ce circuit peut être modifié à chaque rentrée, selon les besoins exprimés. Une accompagnatrice suit les élèves dans le bus.



### Partenariat avec le centre de loisirs de Castillonès

Ce partenariat fonctionne pour toutes les vacances scolaires, ainsi que les mercredis en période scolaire. Le centre de loisirs assure le transport des enfants. Les familles inscrivent les enfants directement auprès du centre de loisirs.

**Vacances scolaires :** Les familles déposent leurs enfants à la garderie de l'école d'Issigeac, où ils sont accueillis par un animateur du centre de loisirs. Puis ils sont transportés en autocar jusqu'à Castillonès. Le soir, après retour en autocar également, les enfants restent sous surveillance de l'animateur jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.

**Mercredis en temps scolaire :** Les enfants inscrits au centre de loisirs sont transportés depuis l'école d'Issigeac vers Castillonès.



### Inscription à l'école :

L'inscription est à solliciter auprès de la mairie. S'il y a demande de dérogation, se renseigner auprès de la communauté de communes.

Le certificat d'inscription obtenu permettra ensuite de procéder à l'admission à l'école.

La(le) directrice (directeur) reste à votre disposition, sur rendez-vous, pour les démarches d'inscription ou pour toute information complémentaire.

### Contact école :

Lieu-dit La Robertie - 24560 FAUX

Tel : 05 53 24 32 17

Email : [ce.0240177m@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0240177m@ac-bordeaux.fr)



**Dordogne PÉRIGORD**  
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PORTES SUD PÉRIGORD**

PORTES SUD PÉRIGORD  
**ij**  
FACILITANT LES PÉRIGORDAIS

France services  
Solidarité  
Énergie  
Prévoyance

avec le dispositif  
**CONSEILLER NUMÉRIQUE**  
France services

## UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE

Accompagnement vers l'autonomie & Perfectionnement informatique

**5 séances d'ateliers du 28 Juin au 26 Juillet**  
De 14h00 à 16h30 | Le mercredi après-midi

**Point Info Jeunesse - CIAS Portes Sud Périgord**  
23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET

**GRATUIT**  
Atelier sur inscription  
10 personnes maximum

**Prenez rendez-vous !**  
☎ 05 53 22 57 94  
✉ [pij.eymet@hotmail.fr](mailto:pij.eymet@hotmail.fr)

## ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

[franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

**Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur**  
[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



Agence nationale  
des titres sécurisés



- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet [www.ccsp24.fr](http://www.ccsp24.fr)

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexe tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle.

Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

# AVIS AU PUBLIC

La Communauté de communes Portes Sud Périgord organise

## 2 réunions publiques d'information

dans le cadre du projet d'élaboration de son

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

**Le JEUDI 29 JUIN 2023, 21h00,**  
à l'Espace culturel, 27 avenue de la Bastide,  
**24500 EYMET.**

---

**Le JEUDI 6 JUILLET 2023, 19h00,**  
salle multi-activité de la maison des services,  
**230 chemin des écoliers, 24560 ISSIGEAC.**

---

Ces réunions d'information et d'échanges sont  
ouvertes à l'ensemble de la population et acteurs du  
territoire (entreprises, associations, etc.).

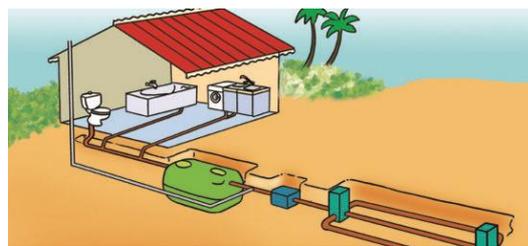
*Le Président, Jérôme Bétaille.*

## SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)



## SMD3 (Ordures ménagères)

### Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BERGERAC</b> R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06 8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00				
<b>ISSIGEAC</b> La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06 14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 - 12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

## PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2<sup>nd</sup> jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



## PERMANENCES DES ORGANISMES

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

### M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66  
31, place Gambetta BERGERAC  
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

### C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

*Une seule adresse* : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

*Une seule adresse* : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

*Permanence* à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

### CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00  
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

[Anah.cd24@dordogne.fr](mailto:Anah.cd24@dordogne.fr) - 05.53.45.45.80

### SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

(taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

**Accueil uniquement sur rendez-vous**

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail [sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr)
- Ou sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (espace particulier / rubrique contact)

### CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

### Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi

de 9 h à 18 h

### C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

### CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET :

- à la mairie d'Issigeac le 1<sup>er</sup> juin de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 1<sup>er</sup> juin de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat

Au 05.53.58.70.32



### LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77



# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

**CHATELET Nicolas NC Multi-services** –

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – [nchatelet@me.com](mailto:nchatelet@me.com)

**DUBUC Bernard** (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) –  
05.53.24.54.71

**GORSE Roland** (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –

227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)

**LARDEYROL Jean-Jacques** (Maçonnerie, Couverture) –

134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

**LEYMA Jérémy** (Maçonnerie, gros œuvre) –

167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

**MALONE Clark** (Plombier, chauffagiste) –

La Micalie – 06 88 89 30 61

**MARSAL Éric** (Peinture, Vitrierie) –

1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

**MAZEAU Franck** (Parcs et Jardins) –

135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

**PIGEARD René** (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -

200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

**SAINT AMAND Yves** (Rénovation et création de Salle de bains –  
Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –

120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

**SOUKUP Frédéric** (Peinture, décoration) –

449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

**VERGNOLLE David** (Mécanique Automobile et Motoculture) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

**AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE**

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :

794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

**ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD** –

67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

**BOILLIN Gérard et Françoise** (Chambres d'Hôtes, Meublé) –

242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

**BRETOU Daniel** (Gîte rural) –

17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

**CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON** (prothésiste ongulaire) –

A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –

06 68 18 18 67 – [charnail1984@gmail.com](mailto:charnail1984@gmail.com)

**CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON** Salon de coiffure –

56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

**DE BOUTRAY François et Josefa** - Château Le Tour –

146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)

**DURAND Gilles** (Meublé de Tourisme) –

1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03

[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)

**GEOFFRE Distribution Ets** (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) –

47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

**KALT Thérèse** (Meublé de Tourisme) –

Les Grèzes – 07.77.32.21.96

**KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger »** (commerce ambulant –  
restauration rapide) –

392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

**LABONNE VERGNAS Marie-Hélène** (Productrice de volailles et  
bovins, vente à la Ferme) –

1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

**LAFOSSE Alex** (Mandataire véhicules)

264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

**LEBORGNE Anna-Chiara** (Meublé de Tourisme)

« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

**PETIT Meggane « Meg Institut »** Esthétique à domicile –

886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

**VERGNOLLE David** (Vente de véhicules, Motoculteurs) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

**VIVAL** - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale -  
Christophe MARGUIER –

159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

## ASSISTANTE MATERNELLE

**MAHIEU Brigitte** –

52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

**CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors  
dimanche (uniquement sur RDV)**

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL –

Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine DEPEYROU-VEYRET

23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

**KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de  
Gymnastique adaptée**

**Annie AMMETER** –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

## BIEN-ÊTRE

**NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :**

Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

**COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :**

Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

**GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :**

Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

**SOINS & BIEN-ÊTRE :**

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

## PAHARMACIE DE GARDE



Application

Le Pharmacien



Site :  
[www.3237.fr](http://www.3237.fr)

# Memento des numéros utiles



Gendarmerie ou police 17



Pompiers 18



SAMU 15

<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b>	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> <a href="mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr">faux24.mairie@wanadoo.fr</a>	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.24.32.40
<b>BIBLIOTHÈQUE DE FAUX</b> bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
<b>LA POSTE à ISSIGEAC</b> (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD</b>	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
<b>AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET –</b> amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
<b>CIAS (centre intercommunal d'action sociale)</b> – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
<b>OFFICE du TOURISME</b> -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
<b>DÉCHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux</b>	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIE ISSIGEAC</b>	05.53.58.60.64
<b>PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)</b>	3237 ou 3237.fr
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)</b>	
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27

<b>INFIRMIÈRES à FAUX</b> Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
<b>INFIRMIER(ES)</b> - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)  - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES)  - L. BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.64.89.85.44 06.10.71.00.34
<b>KINÉSITHÉRAPEUTES</b> A. AMMETER (FAUX) S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.07.63.18.95 05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
<b>OSTÉOPATHES</b> Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
<b>PÉDICURE PODOLOGUE</b> C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
<b>LUXOPUNCTURE</b> M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b> TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR Accueil client et branchements</b>	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3 (collecte des ordures ménagères)</b>	09.71.00.84.24
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord</b> <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr">www.bergerac.aeroport.fr</a>	05.53.22.25.25
<b>Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre)</b> <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10

## Les Messes

**Messes le dimanche matin  
9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet**